Envoyé en préfecture le 05/08/2026
Reçu en préfecture le 05/08/2026
Publié le
ID : 056-215601253-20260731-2026_043-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
MORBIHAN

Arrondissement de
Pontivy

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Malguénac

Séance du 31/07/2026

Date de la convocation
24/07/2026

Date d'affichage de la convocation
24/07/2026

Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 19 En exercice : 19 Présents : 17

Votes
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Réf	2026/043

L'an 2026 et le 31 juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Malguénac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Olivier GUÉGAN ;

Présent.e.s : M. GUÉGAN Olivier, Mme RESCOURIO Anne-Claire, M. GERACI Fabrice, Mme OLLIVIER Solène, M. LE GOUIC Jean Yves, Mme MAHO Jessie, M. JEGADO Nicolas, Mme PERROTIN Marie-Pierre, Mme AABI Delphine, M. LE BADEZET André, Mme LAURENT Delphine, M. POULLAIN Thomas, M. DURAND Stanislas, Mme PETTON Lucile, M. CHAUVIRE Yann, Mme ROUZO LE GALLIARD Sylvie, Mme KERREC Gwenn.

Absent.e.s excusé.e.s : M. JAN Rodolphe (procuration à M JEGADO), LE MOING Jean-Jacques (procuration à M. CHAUVIRE)

Absent.e.s:

Secrétaire de séance : Mme LAURENT Delphine

Objet de la délibération : PROGRAMME VOIRIE 2026 : PLAN DE FINANCEMENT

Le dispositif du Programme de Solidarité Territoriale (PST) a été réactivé le 1er juillet 2026 par le département du Morbihan. Ce soutien permet de financer toute dépense d'investissement portant sur tout projet d'équipement et d'aménagement public d'intérêt général (dont les dépenses d'investissement de voirie).
Pour être recevable, le dossier devra nécessairement être complet et est composé entre autres de la délibération exécutoire relative au projet, objet de la demande.
Le maire présente les lieux de la commune qui seront enrobés (Botivès, Kervazo, Peros, Coetmeur, Kerlias, Le Fos, Bonarh, Le logeo, la voie romaine, Kervezet et Stumultan) et explique que le programme d'investissement est estimé à 127 018.26 euros HT. Un seul dossier sera présenté au titre du PST voirie hors agglomération. Il sera financé à hauteur de 25% par le PST pour 31 754.56 euros, par Pontivy Communauté pour 15 585.56 euros, le reste étant autofinancé par la commune.

Après débat, les membres du conseil municipal décident :

- **D'APPROUVER** le programme de voirie 2026 tel que présenté et le plan de financement détaillé ci-dessus.

Pour copie conforme.

MAIRIE DE MALGUENAC (Morbihan)

Le Maire,